

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00220 Numéro SIREN : 400 642 187 Nom ou dénomination : VERNET-BEHRINGER
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2020 sous le numéro de dépôt 9290

Dépose au Greffe

du Tribunal
de Commerce
de Dijonle1-2-NOV-2020
sous le N° B 9290

N° 2050-SD2020

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise		VERNET BECKING SA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2		
Adresse de l'entreprise		13 RUE DE LA BROT 21000 DIJON		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
Numéro SIRET*		4 0 0 6 3 2 1 8 7 0 0 0 1 9		Néant		☐		
				Exercice clos le		3 1 0 1 2 0 2 0		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	Frais d'établissement *	AC				
		CX	Frais de développement *	CQ				
		AF	Concessions, brevets et droits similaires	AG	3 35 251	2 941 305		
		AH	Fonds commercial (1)	AI		7 622		
		AJ	Autres immobilisations incorporelles	AK		4 386 150		
		AL	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	Terrains	AO				
		AP	Constructions	AQ				
		AR	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AS	1 019 784	141 144		
		AI	Autres immobilisations corporelles	AU	554 366	203 786		
		AV	Immobilisations en cours	AW				
		AX	Avances et acomptes	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CT			
			CU	Autres participations	CV		7 622	
	BB		Créances rattachées à des participations	BC				
BD	Autres titres immobilisés		BE					
BF	Prêts		BG		371 700			
BH	Autres immobilisations financières *		BI		13 617			
TOTAL (II)		BJ	13 562 353	BK	5 489 406	8 072 946		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	Matières premières, approvisionnements	BM	574 300	4 093 627		
		BN	En cours de production de biens	BO		1 647 427		
		BP	En cours de production de services	BQ				
		BR	Produits intermédiaires et finis	BS		519 522		
		BT	Marchandises	BU				
	CRÉANCES	BV	Avances et acomptes versés sur commandes	BW				
		BX	Clients et comptes rattachés (3)*	BY		2 159 954		
		BZ	Autres créances (3)	CA		609 612		
	DIVERS	CB	Capital souscrit et appelé, non versé	CC				
		CJ	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CE				
Comptes de régularisation	CF	Disponibilités	CG		921 932			
	CH	Charges constatées d'avance (3) *	CI		166 874			
	CJ	TOTAL (III)	CK	574 300	10 119 787			
	CW	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	CM	Primes de remboursement des obligations (V)						
	CN	Écarts de conversion actif * (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		IA	5 489 406	18 172 944		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières notées		(3) Part à plus d'un an				
Clause de réserve de propriété *		Immobilitations :		Stocks :		Créances		

C. Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2020

Désignation de l'entreprise		VERNEI HERRINGER		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 400 000 ...)	DA	400 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	40 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	5 753 575		
	Report à nouveau	DH	(1 074 142)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 209 651)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	3 909 182		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN	59 000		
	TOTAL (II)	DO	59 000		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	367 971		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	367 971		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 962 577		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 986 183		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 004 464		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 394 312		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 007 804		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	13 855 341			
	Ecart de conversion passif *	(V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	18 192 094			
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
	Écart de réévaluation libre	ID			
	Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IG	(1 142 773)			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 000 000			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise						VERNET BEHRINGER		Néant ☐	
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 183 345	FB	791 194	FC	1 975 139		
	biens *	FD	9 140 641	FE	10 406 795	FF	19 547 436		
	Production vendue services*	FG	126 573	FH	156 591	FI	283 164		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	10 450 559	FK	11 355 180	FL	21 805 739		
	Production stockée*					FM	(1 08 / 213)		
	Production immobilisée*					FN	622 042		
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	571 082		
	Autres produits (1) (11)					FQ	90		
		Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	21 911 739
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	9 930 346	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	573 887	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	4 255 530	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	328 091	
	Salaires et traitements*						FY	4 657 993	
	Charges sociales (10)						FZ	1 728 300	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*						GA	862 188
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	574 300
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	220 971
	Autres charges (12)						GE	20 837	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	23 152 442	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 240 703)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 163	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN	22	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	1 190		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)						GR	77 419	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	77 319	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(76 128)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW			

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2020

Désignation de l'entreprise <u>VERNET BEHRINGER</u>		Néant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	35 755
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	26 200
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	61 955
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	75 081
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	8 431
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	83 512
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(21 557)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(129 738)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	21 974 884
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	23 184 535
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 209 651)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	13 388
	- Crédit - bail immobilier	HQ	279 610
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	83 712
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatifs A6 obligatoires A9	dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
REMBOURSEMENT CREANCE CLIENT		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DEBITEURS / CREDITEURS DIVERS		609	23 639
VNCEA / PCEA		8 431	26 200
RBT PERTE EXPLOITATION CLIENT		40 000	
PENALITES URSSAF		34 392	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

5

IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD2020

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise VERNET BEHRINGER										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
						CZ		D8		D9			
		TOTAL I				10 635 570		KE		907 902			
		TOTAL II											
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD		KE		KF			
	CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
			Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
				Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
					Dont Composants	M3		KS	1 190 832	KT		KU	26 442
					Dont Composants	M3		KV	237 411	KW		KX	4 719
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KY	33 420	KZ		LA	18 215	
			Matériel de transport *				LB	476 172	LC		LD	5 349	
			Matériel de bureau et mobilier informatique				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours	Emballages récupérables et divers *				LH		LI		LJ		
							LK	5 894	LL		LM	6 894	
							LN	1 938 795	LO		LP	61 619	
		TOTAL III											
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U	7 622	8V		8W				
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	415 365	IU		IV				
	TOTAL IV				LQ	552 688	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	12 997 053	ØH		ØJ	969 521				

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				CQ		DØ		D7		
		TOTAL I		263 138		LV		11 250 334		
		TOTAL II								
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CQ		DØ		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW		
	CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	
			Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
				Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. gales, agencis et am. des constructions		IS		MG		MH	
					IT		MJ	56 346	MK	1 160 328
					IU		MM		MN	242 196
		Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV		MP	11 007	MQ	40 435
			Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	475 520
			Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
		Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
					NC	14 748	ND		NE	
					NY	11 789	NG	67 546	NH	1 419 079
		TOTAL III								
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	353 316	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	39 764	NK	141 440	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL		ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD2020

Exercice N clos le 3 1 0 1 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: VERNET BEHRINGER

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des Immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		VERNET BEHRINGER				Néant ☐				
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	3 161 131	PF	754 126	PG	0	PH	3 915 257	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 034 659	QA	41 471	QB	56 346	QC	1 019 784	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	84 042	QE	19 835	QF	0	QG	102 877	
	Matériel de transport	QH	26 358	QI	7 435	QJ	2 769	QK	31 024	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	380 143	QM	40 322	QN	0	QO	420 464	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III	QU	1 518 900	QV	108 062	QW	59 115	QX	1 574 150	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	4 686 334	ØP	862 188	ØQ	59 115	ØR	5 489 406	
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
Frais d'émission d'emprunt à étaler		Montant net au début de l'exercice	Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
					Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations					SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		VERNET BERKINGER		Néant ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	ØU	ØV	ØW	ØX
	- autres immobilisations financières (I) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH	
	- financières	UG			
	- exceptionnelles	UJ			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5c du C G I					IO
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.					

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2020

Désignation de l'entreprise : VERNET BEHRINGER										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP	371 700	UR	57 672	US	314 028			
	Autres immobilisations financières				UT	13 617	UV		UW	13 617			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	2 159 954		2 159 954					
	Créances représentatives de titres (D'un tiers pour dépréciation prêtée ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	478 866		478 866					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	93 082		93 082					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	37 664		37 664					
	Charges constatées d'avance				VS	166 874		166 874					
	TOTAUX				VT	3 321 756	VU	2 994 112	VV	327 644			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	59 749							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	4 055 521		4 055 521							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	907 056		358 957		548 099					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	860 000			860 000							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 394 312		4 394 312								
Personnel et comptes rattachés		8C	781 868		781 868								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	567 565		567 565								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	76 152		76 152							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	92 218		92 218							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI	1 126 183		1 126 183								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K											
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ											
Produits constatés d'avance		8L											
TOTAUX		VY	12 850 877	VZ	11 412 778		1 438 099						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	470 384	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise : VERNET BEHRINGER		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant	Exercice N, clos le : 31/01/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	23 369	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	4 182	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	30 480	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	64 872
	Amendes et pénalités		WJ	14 392	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						Y7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	à long terme - imposées aux taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
						WR	93 023	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WS	1 209 651	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						IG	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)						XA		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*						ZX	
	Majoration d'amortissement*						ZY	
	Allocation sur investissement	Entreprises nouvelles (Régime d'entreprises en difficulté dérogatoire)	K9	I acceptant nouvelles déductions		L2		XD
		Entreprises en difficulté dérogatoire	L6	Sous-til investissements immobiliers cédés (art. 209C)		K3		XF
		ZFU-UE (art. 44 octies et octies A)	OV	Régime d'amortissement dérogatoire (art. 44 quinquies)		IF		
		Harmonisation à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)		PC		
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
			Frais de recherche et développement (art. 44 quinquies bis)		PA			
		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 18 quinquies bis)		XC				
		Zone de développement prioritaire (art. 44 quinquies bis)		PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite		YH		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit				ZI			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2020

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XII	1 366 318
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XI	1 273 294
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	1 273 294

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

N° 2058-A-SD

[illegible]

N° 2058-A-SD

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD2020

Désignation de l'entreprise VERNET BEHRINGER		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 988 689	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	1 988 689	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	1 273 294	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	3 261 983	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	621 492	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
Effort construction	9D	20 089	9E 21 498
C35	9F	10 391	9G 1 150
	9H		9J
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	30 480 YO 22 648
à reporter au tableau 2058-A :		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23^{septies} du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD2020

Désignation de l'entreprise VERNET BEHRINGER										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	(1867 426)	AFFECTATIONS	- Réserves légales		ZB			
							- Autres réserves		ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	(206 717)		Dividendes		ZE			
	Prélèvements sur les réserves			OE			Autres répartitions		ZF			
	TOTAL I			OF	(1 074 142)		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(1 074 142)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7	66 016		YQ	12 354		
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR	1 817 596		
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance								YT	960 055		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	257 294		XQ	264 921		
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU	361 672		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	629 445		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES	6 564		ST	2 039 437		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	4 255 530		
									YW	154 874		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								9Z	173 217		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS			YX	328 091		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YY	2 112 693		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YZ	1 577 415		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*								ØB			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	1,32 %		
	— Numéro de centre de gestion agréé*			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-4 prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			ZR	0		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%	JL	
						Plus-values à 19%		JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble			JD		Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%	JO	
						Plus-values à 19%		JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe, indiquer, si société mère, le N° SIRET de la société mère du groupe										JH	0	JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise :
VERNET BEHRINGER
Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

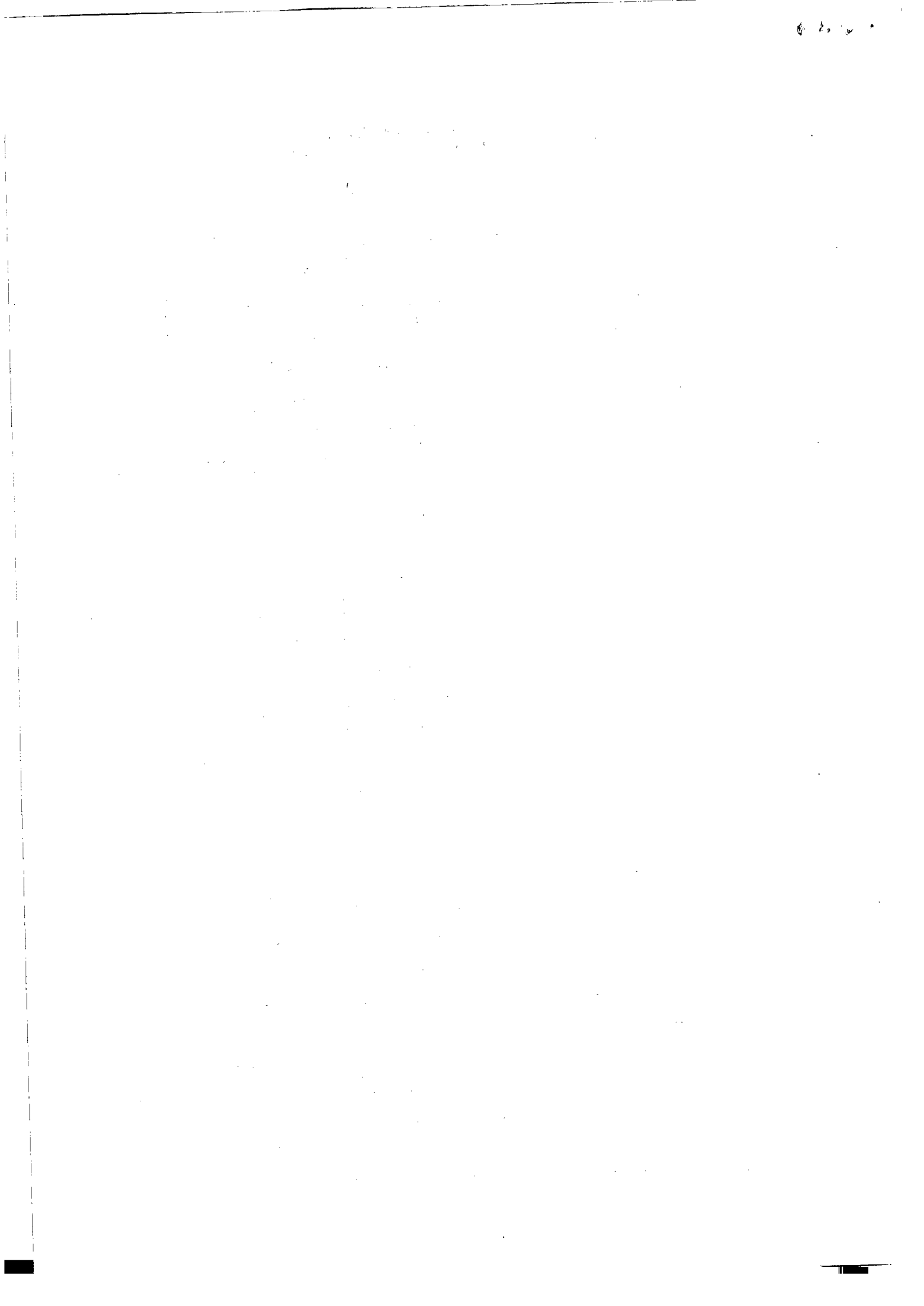
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valor nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	Matériel de 30052019	11 200		2 769	8 431
	2	Matériel et 01041995	56 346		56 346	
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	11 200	2 769	2 769			
	2	15 000	15 000	15 000			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CAUTION - CAUTION - CAUTION - CAUTION - CAUTION CAUTION - CAUTION - CAUTION - CAUTION - CAUTION CAUTION - CAUTION - CAUTION - CAUTION - CAUTION CAUTION - CAUTION - CAUTION - CAUTION - CAUTION			17 769			
CAUTION - CAUTION - CAUTION - CAUTION - CAUTION CAUTION - CAUTION - CAUTION - CAUTION - CAUTION CAUTION - CAUTION - CAUTION - CAUTION - CAUTION			(A)	(B)	(C)	(D)



Désignation de l'entreprise : VERNET BEHRINGER	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
--	------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL I				
Plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-4				
	différente (art.39 quaterdecies N-5				
	I ter et I quater du CGI) N-6				
	(à préciser) au titre de : N-7				
	N-8				
N-9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : VERNET BEHRINGER

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : VERNET BEHRINGER		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : VERNET BEHRINGER		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/02/2019		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	115	
dont apprentis	YF	2	
dont handicapés	YG	3	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	21 805 739	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	17 769	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	10 649	
TOTAL 1	OX	21 834 157	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	90	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	46 271	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	176 053	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	22 221	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	244 641	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	10 122 747	
Variation négative des stocks	OQ	1 447 153	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 506 109	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	6 704	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	9 128	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	21 837	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	15 502 682	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	6 576 116
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	CA	6 576 116	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	21 834 157	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	115	
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	01/02/2019
	GZ	au	31/12/2019
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée (ligne OE, portées en ligne OU).

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31 01 2020

N° SIRET 4006425700039

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE VERNET BEHRINGER

ADRESSE (voie) 11 RUE DE LA BROT

CODE POSTAL 21000

VILLE DIJON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 9995

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 5

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination D2R

N° SIREN (si société établie en France) 473341299 % de détention 56,22 Nb de parts ou actions 5622

Adresse : N° 11 Voie RUE DE LA BROT

Code Postal 21000 Commune DIJON Pays FR

Forme juridique SA Dénomination BEHRINGER GMBH

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 43,73 Nb de parts ou actions 4113

Adresse : N° Voie INDUSTRIESTRASSE 23

Code Postal Commune KIRCHARDT Pays DE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 1 2 0 2 0

N° SIRET 4 0 0 3 4 7 1 0 7 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE VERNET BEHRINGER

ADRESSE (voie) 13 RUE DE LA BROT

CODE POSTAL 21000

VILLE DIJON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01022019	et clos le	31012020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
VERNET BEHRINGER 13 RUE DE LA BROT 21000 DIJON FRANCE			13 RUE DE LA BROT 21000 DIJON		
SIRET 40064218700019					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées CONSTRUCTION MACHINES-OUTILS			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	1 273 294
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	Pôle de compétitivité		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 100C					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
Tél :			Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
CGA	Viseur conventionné	N° d'agrément CGA	Date : 24062020	Lieu : DIJON	
			Qualité :	VERNET BEHRINGER	
			Nom du signataire :	PASCAL VERNET	
			13, rue de la BROT - ZAE Cap Nord 21074 DIJON CEDEX-FRANCE Tél. 03 80 73 21 63 Fax 03 80 72 15 34		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2020)

Si déposé néant, cochez la case ☒

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute pro- priété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Montant des sommes versées :								
	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
	Indemnités forfaitaires	Rembour- sements	Indemnités forfaitaires	Rembour- sements					
1	2	3	4	5	6	7	8		
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVL de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

VERNET BEHRINGER

Société anonyme au capital de 400 000 Euros
Siège Social : DIJON (Côte d'Or), rue de la Brôt, n° 13
RCS DIJON : B 400 642 187
SIRET : 400 642 187 00019
APE : 2814Z

PROJET DES RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JUILLET 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 janvier 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate qu'une réintégration fiscale au sens de l'article 39.4 du code général des impôts est intervenue au cours de l'exercice écoulé pour un montant de 23 369 EUR, étant précisé que cette réintégration fiscale n'a généré aucun impôt sur les sociétés

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 janvier 2020 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le déficit net comptable qui s'élève à 1 209 651 EUR de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-1 209 651,00 EUR
Augmenté du report à nouveau :	-1 074 142,00 EUR
Soit :	- 2 283 793, 00 EUR
En totalité au débit du compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 3 469 782,00 EUR.	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 3 909 782 EUR.

Rappel des distributions de dividendes au cours des derniers exercices :

	Nombre d'actions	Dividendes distribués
- 2017	10 000	00.00 EUR
- 2018	10 000	00.00 EUR
- 2019	10 000	00.00 EUR

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la SCP de CAC ANDRE & ASSOCIES, Commissaires aux Comptes titulaire, et de Gérald CANTOS, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration, nous vous proposons :

- de renouveler le mandat de la **SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES ANDRE & ASSOCIES**, domiciliée 18, rue Buffon, 21200 BEAUNE, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice à clore le **31 Janvier 2026** ;
- de ne pas nommer de Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'article L 823-1, I, alinéa 2 du Code de Commerce .

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur Pascal DENIS et plus généralement au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

VERNET-BEHRINGER
Société Anonyme au capital de 400 000 euros
Siège social : 13 rue de la Brot 21000 DIJON
400 642 187 RCS DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JUILLET 2020

L'an deux-mille-vingt,
Le 31 juillet,
A 10 heures,

Les actionnaires de la société VERNET-BEHRINGER, société anonyme au capital de 400 000 euros, divisé en 10000 actions de 40 euros chacune, dont le siège est 13 rue de la Brot, 21000 DIJON, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué conformément aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal DENIS, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Lionel ROBELIN est appelé comme scrutateur.

Monsieur Christian BEHRINGER est désigné comme secrétaire.

La Société civile professionnelle ANDRE ET ASSOCIES AGREE CA DIJON, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est présente.

Monsieur Armand BESSET et Madame Angélique BOYER, respectivement Secrétaire et Trésorière du Comité Social et Economique régulièrement convoqués, sont présents

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des convocations adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du CSE,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2020,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2020 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Mandat des Commissaires aux comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport du Conseil d'Administration et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'Administration.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

 2 

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 janvier 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate qu'une réintégration fiscale au sens de l'article 39.4 du code général des impôts est intervenue au cours de l'exercice écoulé pour un montant de 23 369 EUR, étant précisé que cette réintégration fiscale n'a généré aucun impôt sur les sociétés

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 janvier 2020 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix,

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le déficit net comptable qui s'élève à 1 209 651 EUR de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-1 209 651,00 EUR
Augmenté du report à nouveau :	-1 074 142,00 EUR
Soit :	- 2 283 793, 00 EUR
En totalité au débit du compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 3 469 782,00 EUR.	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 3 909 782 EUR.

Rappel des distributions de dividendes au cours des derniers exercices :

	Nombre d'actions	Dividendes distribués
- 2017	10 000	00.00 EUR
- 2018	10 000	00.00 EUR
- 2019	10 000	00.00 EUR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix,

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la SCP de CAC ANDRE & ASSOCIES, Commissaires aux Comptes titulaire, et de G rald CANTOS, Commissaire aux Comptes suppl ant, arrivant   expiration, nous vous proposons :

- de renouveler le mandat de la **SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES ANDRE & ASSOCIES**, domicili e 18 , rue Buffon , 21200 BEAUNE, en qualit  de commissaire aux comptes titulaire, pour une p riode de six exercices, soit jusqu'  l'Assembl e G n rale statuant sur les comptes de l'exercice   clore le **31 Janvier 2026** ; ;
- de ne pas nommer de Commissaire aux Comptes suppl ant en application de l'article L 823-1, I, alin a 2 du Code de Commerce.

Cette r solution est adopt e   l'unanimit  des voix,

CINQUIEME RESOLUTION

L'assembl e g n rale donne tous pouvoirs   Monsieur Pascal DENIS et plus g n ralement au porteur de copies ou d'extraits du pr sent proc s-verbal pour remplir toutes formalit s de droit.

Cette r solution est adopt e   l'unanimit  des voix,

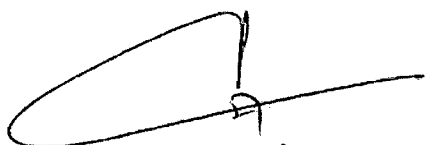
L'ordre du jour  tant  puis  et personne ne demandant plus la parole, le Pr sident d clare la s ance lev e.

De tout ce que dessus, il a  t  dress  le pr sent proc s-verbal qui, apr s lecture, a  t  sign  par les membres du bureau.

Le Pr sident de l'Assembl e
Pascal DENIS

Le Secr taire

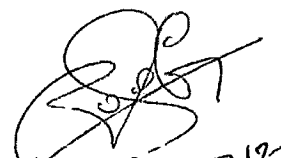
Le Scrutateur
Lionel ROBELIN



31/07/2020



31/07/20



31/07/20

VERNET-BEHRINGER
Société Anonyme au capital de 400 000 euros
Siège social : 13 rue de la Brot 21000 DIJON
400 642 187 RCS DIJON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JUILLET 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le déficit net comptable qui s'élève à 1 209 651 EUR de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-1 209 651,00 EUR
Augmenté du report à nouveau :	-1 074 142,00 EUR
Soit :	- 2 283 793, 00 EUR
En totalité au débit du compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 3 469 782,00 EUR.	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 3 909 782 EUR.

Rappel des distributions de dividendes au cours des derniers exercices :

	Nombre d'actions	Dividendes distribués
- 2017	10 000	00.00 EUR
- 2018	10 000	00.00 EUR
- 2019	10 000	00.00 EUR

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 juillet 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration

